

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3672

2 décembre 2014

SOMMAIRE

Automotive Industries S.à r.l.	176255	Kaarda S.à r.l.	176230
CEE Sidefund I S.A., SICAV-FIS	176218	KED Holding 1 S.à r.l.	176219
Circeo S.A.	176220	KFA Holdings Luxco S.à r.l.	176214
E.M.B.L. S.à r.l.	176213	Klaba S.A.	176215
Etoile Centuria S.à r.l.	176213	Klee S.A.	176217
Europa Presov Park S.à r.l.	176213	Knowledge Base Systems SA	176214
GSC European Mezzanine Luxembourg I S.à r.l.	176254	Lai Fu Luxembourg S.A.	176216
Hartung Internationale Transporte G.M.B.H.	176210	La Luxembourgeoise du Logement S.à r.l.	176216
Heroville S.A.	176211	Legal & General Sicav	176216
HTF US Life 1 S.à r.l.	176210	Lepante Investissements S.à r.l.	176218
HTF US Life 1 Ventures S.à r.l.	176210	Lepante Investissements S.à r.l.	176215
HTF US Life 2 S.à r.l.	176211	Liberty Management Invest S.A.	176217
HTF US Life 2 Ventures S.à r.l.	176212	Libra Project S.à r.l.	176243
Ibersports Sàrl	176210	Liegeois S.A.	176217
Ichi-Ku S.A.	176211	Liona S.A.	176217
I.F. Conseil S.à r.l.	176212	Lion/Rally Lux 1	176215
Impact Capital Partners II, LP	176211	Loire Investment S.à r.l.	176218
Impact Capital Partners I, LP	176210	LP Holding S.à r.l.	176226
In Motion S.A.	176212	Luxembourg Mainstream Renewable Po- wer S.à r.l.	176218
In Motion S.A.	176212	Luxlode S.A.	176216
J3C Invest S.à r.l.	176215	LVS II Lux XIX S.à r.l.	176245
JFI Holdings S.A.	176219	Matterhorn Capital Data Centre Group S.à r.l.	176219
John Deere Funding S.A.	176252	Timberland Luxembourg Holding Europe S.à r.l.	176222
Jollygood S.à r.l.	176214		
Jopoly S.A.	176219		
Jushel Sàrl	176214		

HTF US Life 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 28.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 167.695.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 novembre 2014.

Référence de publication: 2014174621/10.

(140200342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.

HTF US Life 1 Ventures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 28.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 167.709.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 novembre 2014.

Référence de publication: 2014174622/10.

(140200343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.

Hartung Internationale Transporte G.M.B.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1945 Luxembourg, 3, rue de la Loge.
R.C.S. Luxembourg B 159.512.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2014174614/11.

(140200268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.

Ibersports Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5751 Frisange, 35, rue Robert Schuman.
R.C.S. Luxembourg B 115.694.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Comptable B + C S.à.r.l.
Luxembourg

Référence de publication: 2014174640/11.

(140200212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.

Impact Capital Partners I, LP, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 184.531.

Extrait de la résolution de l'associé unique en date du 10 novembre 2014

L'Associé commandité unique décide de transférer le siège social de la société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg avec effet au 16 octobre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2014174632/12.

(140200394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.

HTF US Life 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 30.000,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 169.489.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 novembre 2014.

Référence de publication: 2014174623/10.

(140200340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.

Impact Capital Partners II, LP, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 184.462.

Extrait de la résolution de l'associé unique en date du 10 novembre 2014

L'Associé commandité unique décide de transférer le siège social de la société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg avec effet au 16 octobre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2014174633/12.

(140200400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.

Ichi-Ku S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 119.058.

Lors du conseil d'administration tenu en date du 19 juillet 2013, les administrateurs ont décidé de nommer Christophe Davezac, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de président du conseil d'administration avec effet immédiat.

En conséquence, Christophe Davezac est administrateur et président du conseil d'administration pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2016 et qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2014.

Référence de publication: 2014174645/15.

(140200290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.

Heroville S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.
R.C.S. Luxembourg B 41.063.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue de manière extraordinaire au siège social le 31 octobre 2014:

1) L'Assemblée prend acte du décès de l'Administrateur Vittorio MERONI-CARLOVINGI.

L'Assemblée décide de nommer pour le poste vacant d'administrateur de la Société, avec effet immédiat, pour une période débutant ce jour et venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des Actionnaires de la Société devant se tenir en 2015:

- Monsieur Claudio Angelo CAMPONOVO, né le 08 décembre 1941 à Chiasso, Suisse, résidant au Via Rubiana 16, 6863 Besazio, Suisse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HEROVILLE S.A.

Référence de publication: 2014174620/17.

(140199789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.

HTF US Life 2 Ventures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 30.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 169.488.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 novembre 2014.

Référence de publication: 2014174624/10.

(140200341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.

I.F. Conseil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 99, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 169.437.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014174627/10.

(140199545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.

In Motion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9764 Marnach, 21, rue de Marbourg.
R.C.S. Luxembourg B 82.826.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège de la société en date du 27 octobre 2014 à 14.00 heures

L'assemblée générale nomme au poste d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2020, Madame Julia MEYER, née à St. Vith (B) le 27.04.1985, demeurant à B-4782 Schönberg, 17, Zum Burren.

Ainsi le nombre des administrateurs passe de 3 à 4 membres.

Pour extrait sincère et conforme
Un administrateur

Référence de publication: 2014174635/14.

(140199175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.

In Motion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9764 Marnach, 21, rue de Marbourg.
R.C.S. Luxembourg B 82.826.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société, extraordinairement en date du 16 septembre 2014 à 14.00 heures

L'assemblée générale ordinaire renouvelle jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2020 les mandats des administrateurs suivants:

Mario REIFF, administrateur et administrateur délégué, né à Ettelbruck (L) le 23.11.1970, demeurant à L - 9232 Diekirch, 49, Am Floss

Marc REIFF, administrateur et administrateur délégué, né à Ettelbruck (L) le 17.06.1972, demeurant à L - 9263 Diekirch, 24, Rue Jean l'Aveugle

Joseph MEYER, administrateur, né à St. Vith (B) le 08.04.1955, demeurant à B - 4782 Schönberg, 19, Zum Burren

Le mandat du commissaire aux comptes Edith REIFF, née à Ettelbruck (L) le 13.02.1968, demeurant à L - 9254 Diekirch, 6, Rue de Larochette est également renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2020.

Pour extrait sincère et conforme
Un administrateur

Référence de publication: 2014174634/20.

(140199175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.

E.M.B.L. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8259 Mamer, 4, rue Yolande.

R.C.S. Luxembourg B 189.866.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 07 novembre 2014.

Référence de publication: 2014175270/10.

(140200431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Etoile Centuria S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 131.999.

Veillez noter que l'associé Centuria Real Asset Management International S.A. ainsi que le gérant Cyan S.à.r.l résident professionnellement au 15, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange.

Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Pour Etoile Centuria S.à.r.l.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2014175276/14.

(140201271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Europa Presov Park S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 150.100,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 114.226.

Il résulte de deux contrats de cession de parts sociales, signés en date du 27 octobre 2014, que la société Kazimingi Properties Ltd, ayant son siège social à 62 Bucks Road, Douglas, Isle of Man 1MI 3AE et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Chypre sous le numéro 117220C a cédé;

1. dix sept (17) parts sociales de classe B, deux cents vingt neuf (229) parts sociales de classe C et trois cents quarante quatre (344) parts sociales de classe D qu'elle détenait de la Société, à Europa Real Estate II S.à r.l., ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.095;

2. une (1) part sociale de classe B, onze (11) parts sociales de classe C et dix sept (17) parts sociales de classe D qu'elle détenait de la Société, à Europa Real Estate II US S.à r.l., ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.096;

de sorte que, suite à ces transferts:

- Kazimingi Properties Ltd précitée, ne détient désormais aucune part sociale de la Société;

- Europa Real Estate II S.à r.l. précitée, détient désormais quatre mille deux cents (4,200) parts sociales de classe A, cinq cents soixante treize (573) parts sociales de classe B, deux cents vingt neuf (229) parts sociales de classe C et trois cents quarante quatre (344) parts sociales de classe D de la Société;

- Europa Real Estate II US S.à r.l. précitée, détient désormais deux cents sept (207) parts sociales de classe A, vingt-huit (28) parts sociales de classe B, onze (11) parts sociales de classe C et quatre cents onze (411) parts sociales de classe D de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 11 novembre 2014.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2014175291/30.

(140200415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Jushel Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5627 Mondorf-les-Bains, 15, avenue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 128.779.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014175440/10.

(140200666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Jollygood S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8a, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 160.428.

Le bilan de liquidation au 1^{er} octobre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014175437/10.

(140200456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Knowledge Base Systems SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 129.860.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 10 novembre 2014

1. L'assemblée générale décide de renouveler le mandat des administrateurs suivants:

- Monsieur Pascal Henny, demeurant professionnellement 241, route de Longwy L-1941 Luxembourg
- Monsieur François Differdange demeurant professionnellement 241, route de Longwy L-1941 Luxembourg
- Monsieur Tom Donovan demeurant Glenvara Park 79 Kocklyon Dublin 16 Irlande.

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de la société Jawer Consulting SA ayant son siège au 241, route de Longwy L-1941 Luxembourg.

Tous les mandats ainsi attribués viendront à échéance lors de l'assemblée générale à tenir en 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014175468/16.

(140200940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

KFA Holdings Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 180.730.

Extrait des décisions des Associés prises en date du 10 novembre 2014

Il résulte des décisions écrites des Associés de la Société les décisions suivantes (traduction libre):

- d'accepter la démission de la personne suivante:

* Brian Patterson, en qualité de Gérant de catégorie A de la Société et ce avec effet au 10 novembre 2014;

- de nommer la personne suivante avec effet au 10 novembre 2014 et pour une durée indéterminée:

* Kevin Fusco, né le 18 octobre 1977 à New York (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle au 375 Park Avenue, New York 10152 (Etats-Unis d'Amérique), en qualité de Gérant de catégorie A de la Société.

Luxembourg, le 11 novembre 2014.

Pour extrait analytique conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014175463/18.

(140200503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

J3C Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 45, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 177.871.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014175443/9.

(140201061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Lepante Investissements S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 139.104.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LEPANTE INVESTISSEMENTS S.à.r.l.

Société à Responsabilité Limitée

Référence de publication: 2014175492/11.

(140200829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Klaba S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 183.000.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg le 24 décembre 2013

Monsieur Etienne GILLET est désigné en tant que Président du Conseil d'Administration.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014175464/12.

(140200720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Lion/Rally Lux 1, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 139.056.

Extrait des résolutions de l'associé unique

En date du 17 octobre 2014, l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Ryan LEE, en tant qu'Administrateur A de la Société et ce avec effet immédiat.
- de nommer Goran LJUBICIC, né le 29 mars 1974 à Belgrade, Yougoslavie, demeurant professionnellement au 6, Bobrowiecka, 00-728 Warsaw, Pologne, en tant qu'Administrateur A de la Société. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2017.

Dans cette même résolution, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de la Société du 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement d'adresse professionnelle des Administrateurs B, Richard BREKELMANS, Michael VERHULST et Carsten SÖNS, du 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2014.

Carsten SÖNS

Mandataire

Référence de publication: 2014175478/22.

(140200646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Luxlode S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 166.548.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LUXLODE S.A.

Référence de publication: 2014175485/10.

(140200687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

La Luxembourgeoise du Logement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 7, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 76.330.

Le Bilan abrégé au 31 Décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Référence de publication: 2014175486/10.

(140200996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Lai Fu Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 37.168.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2014.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2014175489/12.

(140200972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Legal & General Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 180.761.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société tenue en date du 7 novembre 2014

En date du 7 novembre 2014, les actionnaires de la Société ont pris la résolution suivante:

- de nommer Monsieur John CRAVEN, né le 25 juillet 1978 à Huddersfield, Royaume-Uni, ayant comme adresse professionnelle: 4th Floor, Brunei House, Fitzalan Road, CF24 OEB Cardiff, Royaume-Uni, en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui statuera sur les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en l'année 2015.

Le conseil d'administration de la Société est désormais composé comme suit:

- Madame Michèle EISENHUTH
- Monsieur Henry KELLY
- Monsieur Yvon LAURET
- Monsieur Lee William TOMS
- Monsieur John CRAVEN

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LEGAL & GENERAL SICAV

Signature

Référence de publication: 2014175490/22.

(140200560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Klee S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 150.547.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014175465/9.

(140200905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Liegeois S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.
R.C.S. Luxembourg B 114.759.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 30 juillet 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 1^{er} septembre 2014.

Référence de publication: 2014175495/11.

(140200871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Liberty Management Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 96, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 88.191.

La société LIBERTY MANAGEMENT INVEST S.A. prend connaissance de la nouvelle adresse privée de Monsieur Philippe Deborsut-Renard, administrateur et administrateur-délégué, domicilié Lampertskaul n°27 à L-9952 Drinklange.

Fait à Mamer, le 03 octobre 2014.

Pour la société LIBERTY MANAGEMENT INVEST S.A.

Ph. DEBORSUT-RENARD

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2014175493/13.

(140201000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Liona S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.
R.C.S. Luxembourg B 177.611.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire de l'actionnaire unique tenue de manière extraordinaire au siège social le 10 novembre 2014:

1) L'Assemblée décide d'accepter la démission, avec effet immédiat, de l'administrateur suivant:

- Monsieur Mike ABREU PAIS, né le 09 janvier 1981 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

2) L'Assemblée décide de nommer au poste d'administrateur de la société avec effet immédiat pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2018:

- La société CAPITAL OPPORTUNITY S.A. (RCS Luxembourg B 149.718), ayant son siège social au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

Conformément à l'article 51bis de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, Monsieur Laurent TEITGEN, né le 05 janvier 1979 à Thionville (France) et demeurant au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, est nommé représentant permanent de la société CAPITAL OPPORTUNITY S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LIONA S.A.

Référence de publication: 2014175496/21.

(140200445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Loire Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 181.591.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014175479/9.

(140201227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

CEE Sidefund I S.A., SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5365 Munsbach, 18-20, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 160.571.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, den 12. November 2014.

Für die CEE SIDEFUND I S.A., SICAV-FIS

Universal-Investment-Luxembourg S. A.

Alain Nati / Katrin Nickels

Référence de publication: 2014175476/14.

(140200631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Lepante Investissements S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 139.104.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 28 août 2014

Quatrième résolution:

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle 11A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 11, Avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LEPANTE INVESTISSEMENTS S.à.R.L.

Société à Responsabilité Limitée

Référence de publication: 2014175491/15.

(140200814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Luxembourg Mainstream Renewable Power S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 143.835.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 17 octobre 2014, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Catherine Baudhuin, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L- 1882 Luxembourg, au mandat de gérant de catégorie B, avec effet au 9 octobre 2014 et pour une durée indéterminée;

2. Acceptation de la démission de Alan Dundon, avec adresse professionnelle au, rue Guillaume Kroll, L- 1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de catégorie B, avec effet au 9 octobre 2014;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2014.

Référence de publication: 2014175484/16.

(140200438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Jopoly S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7246 Walferdange, 31, rue des Prés.
R.C.S. Luxembourg B 47.869.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014175439/10.

(140200531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

JFI Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 174.725.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 novembre 2014.

Référence de publication: 2014175435/10.

(140200416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Matterhorn Capital Data Centre Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 155.492.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Matterhorn Capital Data Centre Group S.à r.l.

Référence de publication: 2014175518/12.

(140201128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

KED Holding 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 40.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 182.550.

EXTRAIT

La société Koch Equity Development 1, LP, un limited partnership, constitué et existant selon les lois du Delaware, associé unique de la Société, ayant son siège social au 1209 Orange Street, 19801 Wilmington, New Castle County, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, enregistré auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware, sous le numéro 3563378, associé de la Société, a changé de nom.

Sa nouvelle dénomination est la suivante: KCTG Holdings, LP

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 12 novembre 2014.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2014175460/22.

(140200920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Circeo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3739 Rumelange, 29, rue des Martyrs.

R.C.S. Luxembourg B 185.717.

L'an deux mille quatorze, le quatorze octobre.

Par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «CIRCEO SA», ayant son siège social au 29, rue des Martyrs, L-3739 Rumelange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B sous le numéro 185717, constituée en date du 31 mars 2014 suivant un acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 883 du 7 avril 2014 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 30 juillet 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Monsieur Laurent CLERC, demeurant à 21, rue Hérold F-75001 Paris.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Luc FUCHS, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 29, rue des Martyrs, L-3739 Rumelange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Luc FUCHS, prénommé.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 11.452 (onze mille quatre cent cinquante-deux) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 566.600 en vue de le porter de son montant actuel de EUR 1.145.200 à EUR 1.711.800 par la création de 5.666 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100 chacune, émises au pair et jouissant de mêmes droits et avantages que les actions existantes, assortie d'une prime de EUR 200 par action, à libérer moyennant apport en numéraire.

2. Constatation de la renonciation au droit préférentiel de souscription par vingt-six (26) des vingt-sept (27) actionnaires actuels, approbation de la souscription et de la libération partielle ou intégrale des 5.666 actions nouvelles comme suit:

Souscripteurs	Nombre d'actions souscrites	Valeur nominale souscrite en EUR	Valeur nominale libérée en EUR	Prime d'émission payée en EUR	Montant total payé pour libération avec prime d'émission en EUR
Laurent CLERC	2.000	200.000,00	50.000,00	400.000,00	450.000,00
Katalin WALTER	333	33.300,00	33.300,00	66.600,00	99.900,00
Bertrand GOSSART	1.333	133.300,00	133.300,00	266.600,00	399.900,00
Philippe FOURSY	333	33.300,00	33.300,00	66.600,00	99.900,00
Alain BREUILS	667	66.700,00	66.700,00	133.400,00	200.100,00
Jean-Luc STEINHAUSLIN	1.000	100.000,00	100.000,00	200.000,00	300.000,00
	<u>5.666</u>	<u>566.600,00</u>	<u>416.600,00</u>	<u>1.133.200,00</u>	<u>1.549.800,00</u>

3. Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 1.711.800 (un million set cent mille huit cents euros) représenté par 17.118 (dix-sept mille cent dix-huit) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 566.600 (cinq cent soixante-six mille euros) en vue de le porter de son montant actuel de EUR 1.145.200 (un million cent quarante-cinq mille deux cents euros) à EUR 1.711.800 (un million set cent mille huit cents euros) par la création de 5.666 (cinq mille six cent soixante-six) actions

nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune, émises au pair et jouissant de mêmes droits et avantages que les actions existantes, assortie d'une prime de EUR 200 (deux cents euros) par action, à libérer moyennant apport en numéraire.

Deuxième résolution

L'assemblée constate la renonciation au droit préférentiel de souscription par les actionnaires actuels ne souscrivant pas à la présente augmentation de capital, et approuve de la souscription et la libération des 5.666 (cinq mille six cent soixante-six) actions nouvelles comme suit:

Intervention - Souscription - Libération

Interviennent ensuite les nouveaux souscripteurs:

Monsieur Laurent CLERC, demeurant à 21, rue Hérold F-75001 Paris, lequel déclare souscrire aux 2.000 (deux milles) actions nouvelles, d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune, assortie d'une prime d'émission de EUR 200 (deux cents euros) par action, et les libère à hauteur de 25% (vingt-cinq pour cent) moyennant apport en numéraire d'un montant de EUR 450.000 (quatre cent cinquante mille euros), le montant de EUR 50.000 (cinquante mille euros) étant alloué au compte capital social et le montant de EUR 400.000 (quatre cent mille euros) au compte prime d'émission;

Madame Katalin WALTER, demeurant à H-1124 Budapest, Tamási Áron u. 8, ici représentée par Monsieur Laurent CLERC, prénommé, en vertu d'une procuration dont mention ci-avant, laquelle déclare souscrire aux 333 (trois cent trente-trois) actions nouvelles, d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune, assortie d'une prime d'émission de EUR 200 (deux cents euros) par action, et les libère intégralement moyennant apport en numéraire d'un montant de EUR 99.900 (quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents euros), le montant de EUR 33.300 (trente-trois mille trois cents euros) étant alloué au compte capital social et le montant de EUR 66.600 (soixante-six mille six cents euros) au compte prime d'émission;

Monsieur Bertrand GOSSART, demeurant au 203, rue d'Alésia F-75014 Paris, ici représenté par Monsieur Laurent CLERC, prénommé, en vertu d'une procuration dont mention ci-avant, lequel déclare souscrire aux 1.333 (mille trois cent trente-trois) actions nouvelles, d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune, assortie d'une prime d'émission de EUR 200 (deux cents euros) par action, et les libère intégralement moyennant apport en numéraire d'un montant de EUR 399.900 (trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents euros), le montant de EUR 133.300 (cent trente-trois mille trois cents euros) étant alloué au compte capital social et le montant de EUR 266.600 (deux cent soixante-six mille six cents euros) au compte prime d'émission;

Monsieur Philippe FOURSY, demeurant au 37, rue de la Franchise F-33000 Bordeaux, ici représenté par Monsieur Laurent CLERC, prénommé, en vertu d'une procuration dont mention ci-avant, lequel déclare souscrire aux 333 (trois cent trente-trois) actions nouvelles, d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune, assortie d'une prime d'émission de EUR 200 (deux cents euros) par action, et les libère intégralement moyennant apport en numéraire d'un montant de EUR 99.900 (quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents euros), le montant de EUR 33.300 (trente-trois mille trois cents euros) étant alloué au compte capital social et le montant de EUR 66.600 (soixante-six mille six cents euros) au compte prime d'émission;

Monsieur Alain BREUILS, demeurant au 5, rue du Puits de l'Ermite F-75005 Paris, ici représenté par Monsieur Laurent CLERC, prénommé, en vertu d'une procuration dont mention ci-avant, lequel déclare souscrire aux 667 (six cent soixante-sept) actions nouvelles, d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune, assortie d'une prime d'émission de EUR 200 (deux cents euros) par action, et les libère intégralement moyennant apport en numéraire d'un montant de EUR 200.100 (deux cents mille cent euros), le montant de EUR 66.700 (soixante-six mille sept cents euros) étant alloué au compte capital social et le montant de EUR 133.400 (cent trente-trois mille quatre cents euros) au compte prime d'émission;

Monsieur Jean-Luc STEINHAUSLIN, demeurant à Firenze (FI), Via Piana 8/F CAP 50124, ici représenté par Monsieur Laurent CLERC, prénommé, en vertu d'une procuration dont mention ci-avant, lequel déclare souscrire aux 1.000 (mille) actions nouvelles, d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune, assortie d'une prime d'émission de EUR 200 (deux cents euros) par action, et les libère intégralement moyennant apport en numéraire d'un montant de EUR 300.000 (trois cents mille euros), le montant de EUR 100.000 (cent mille euros) étant alloué au compte capital social et le montant de EUR 200.000 (deux cent mille euros) au compte prime d'émission.

La preuve de versement d'un montant global de EUR 1.549.800 (un million cinq cent quarante-neuf mille huit cents euros) à titre de libération partielle du capital à hauteur de 25% (vingt-cinq pour cent) des 2.000 (deux milles) actions nouvelles et à titre de libération intégrale des 3.666 (trois mille six cent soixante-six) actions nouvelles, assortie d'une prime de EUR 200 (deux cents euros) par action, a été présenté au notaire instrumentant par la production d'une attestation bancaire.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 1.711.800 (un million set cent mille huit cents euros) représenté par 17.118 (dix-sept mille cent dix-huit) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.».

176222

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 3.100,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg. Les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: L. CLERC, J.-L. FUCHS, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 octobre 2014. Relation: LAC/2014/49034. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 novembre 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014171818/129.

(140196305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2014.

Timberland Luxembourg Holding Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 102.634.

In the year two thousand fourteen, on the fourteenth day of the month October

Before Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

"Timberland Luxembourg Finance S.à r.l." a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") having its registered office at 174, route de Longwy L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (RCS Luxembourg B 101.643),

represented by Caroline Debrulle, Legal Officer, professionally domiciled at 46A, Avenue J.F: Kennedy, L-1855 Luxembourg, by virtue of proxy given on October 10, 2014.

The said proxy after being initialled "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as aforesaid, is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established in Luxembourg under the name of "Timberland Luxembourg Holding Europe S.à r.l." with registered office at L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on August 24th, 2004, published in the Mémorial C N° 1117 on November 8th, 2004,

registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg ("Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg") under section B number 102.634 (the "Company").

The Sole Shareholder, represented as aforesaid, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. Transfer of the actual registered office of the Company at 13, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg.
2. Creation of two (2) categories of Class Managers of the Company and amendment of Articles 7 (7.1), 9 (9.5) and 10 of the Articles of Association of the Company.
3. Amendment of the Article 15 (15.3) of the Articles of association of the Company.
4. Amendment of the Article 17 (17.1, 17.2, 17.3 and 17.4) of the Articles of association of the Company.
5. Revocation of the two actual managers of the Company Mr. Curtis Andrew HOLTZ and Mr. Karl Heinz SALZBURGER and discharge.
6. Appointment of Mrs. Stéphanie JUNG-SCHUT and Mr. Patrick L.C. VAN DENZEN as managers of the Company.
7. Composition of the Board of Managers of the Company.
8. Miscellaneous.

First resolution

The Sole Shareholder resolved to transfer the registered office of the Company into the Municipality of Luxembourg at 13, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg.

Second resolution

The Sole Shareholder decides to create two (2) categories of Class Managers of the Company: Class A Managers and Class B Managers, as a result, and amends the articles 7 (7.1), 9 (9.5) and 10 of the Articles of association of the Company, as follows:

“ **Art. 7. (7.1). Board of managers.** The Company is managed by one or more managers by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers are appointed they constitute the board of managers (the Board) composed of one (1) or several class A managers and one (1) or several class B managers. The manager(s) need not to be partner(s).”

“ **Art. 9. (9.5) Procedures.** The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favour of the resolution. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.”

“ **Art. 10. Representation.** The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of one (1) class A manager and one (1) class B manager or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.”

Third resolution

The Sole Shareholder amends the Article 15 (15.3) of the Articles of association of the Company, as follows:

« **15.3.** Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the Board;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company. »

Fourth resolution:

The Sole Shareholder amends the Article 17 (17.1, 17.2, 17.3 and 17.4) of the Articles of association of the Company, as follows:

“ **17.1.** Notices and communications are made or waived and the circular resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the circular resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.”

Fifth resolution:

The Sole Shareholder revokes the two actual managers of the Company Mr. Curtis Andrew HOLTZ and Mr. Karl Heinz SALZBURGER and gives full and complete discharge for the performance of their duties until today.

Sixth resolution:

The Sole Shareholder appoints the following persons as managers of the Company for an unlimited period:

- Mrs. Stéphanie JUNG-SCHUT, born on November 24th, 1975 in Metz, France, with professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr. Patrick L.C. VAN DENZEN, born on February 28th, 1971 in Geleen, the Netherlands, with professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and

- Mr. Ryan K. SMITH, born on August, 19, 1967 in Bountiful, Utah, United States of America, with professional address at 105, Corporate Center Boulevard, Greensboro, 27408 North Carolina, United States of America.

Seventh resolution:

Following the aforesaid resolutions, the Sole Shareholder decides that the Board of Managers of the Company will be composed as follows:

Class A Managers:

- Mrs. Stéphanie JUNG-SCHUT, prenamed, and
- Mr. Patrick L.C. VAN DENZEN, prenamed.

Class B Manager:

- Mr. Patrick J.P. WILLEMS, born on November 4th, 1965 in Wilrijk, Belgium, with professional address at Fountain Business Park, C. Van Kerckhovenstraat 110, B-2880 Bornem, Belgium; and
- Mr. Ryan K. SMITH, prenamed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at one thousand one hundred euro (EUR 1,100.-).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le quatorzième jour du mois d'octobre
Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

“Timberland Luxembourg Finance S.à r.l.” une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 174, route de Longwy L-1940 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (RCS Luxembourg B 101.643),

ici représentée par Caroline Debrulle, Legal Officer, demeurant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 10 octobre 2014.

Ladite procuration, après avoir été paraphée « ne varietur » par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter qu'elle est l'associée unique (« l'Associée Unique ») de la société à responsabilité limitée établie au Luxembourg sous le nom de “Timberland Luxembourg Holding Europe S.à r.l.” ayant son siège social à L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Luxembourg, le 24 août 2004, publié au Mémorial C N° 1117 le 8 novembre 2004,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B numéro 102.634 (la "Société").

L'Associée unique, représentée comme ci-avant, reconnaît être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société au 13, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg.
2. Création de deux (2) catégories de Classe de Gérant de la Société et modification des articles 7 (7.1), 9 (9.5) et 10 des statuts de la Société.
3. Modification de l'article 15 (15.3) des statuts de la Société.
4. Modification de l'article 17 (17.1, 17.2, 17.3 and 17.4) des statuts de la Société.
5. Révocation des deux (2) gérants actuels de la Société M. Curtis Andrew HOLTZ et M. Karl Heinz SALZBURGER et décharge.
6. Nomination de Mme Stéphanie JUNG-SCHUT et de M. Patrick L.C. VAN DENZEN comme gérants de la Société.
7. Composition nouvelle du Conseil de Gérance de la Société.
8. Divers.

Première résolution

L'Associée Unique décide de transférer le siège social au 13, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'Associée Unique décide de créer deux (2) catégories de Classes de Gérants de la Société: Gérant de Classe A et Gérant de Classe B, et modifie, par conséquent, les articles 7 (7.1), 9 (9.5) et 10 des statuts de la Société, comme suit:

“ **Art. 7. (7.1). Conseil de Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil) composé d'un (1) ou de plusieurs gérants de classe A et d'un (1) ou de plusieurs gérants de classe B. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.”

“ **Art. 9.5 Procédure.** Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à condition que si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B votent en faveur de la résolution. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés”

“ **Art. 10. Représentation.** La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un (1) gérant de classe A et d'un (1) gérant de classe B or par la seule signature ou signatures conjointes de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégué conformément à l'article 8.2. des Statuts.”

Troisième résolution

L'Associée unique décide de modifier l'article 15 (15.3) des statuts de la Société, comme suit:

" **15.3.** Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société."

Quatrième résolution:

L'Associée Unique modifie l'article 17 (17.1, 17.2, 17.3 et 17.4) des statuts de la Société, comme suit:

" **17.1.** Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés."

Cinquième résolution:

L'Associée Unique révoque les deux (2) gérants actuels de la Société M. Curtis Andrew HOLTZ et M. Karl Heinz SALZBURGER, et leur donne pleine et entière décharge pour l'accomplissement de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Sixième résolution:

L'Associée Unique nomme les personnes suivantes comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Mme Stéphanie JUNG-SCHUT, née le 24 novembre 1975 à Metz, France, demeurant professionnellement au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- M. Patrick L.C. VAN DENZEN, né le 28 février 1971 à Geleen, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et

- M. Ryan K. SMITH, né le 19 août 1967 à Bountiful, Utah, Etats-Uni d'Amérique, demeurant professionnellement au 105, Corporate Center Boulevard, Greensboro, 27408 North Carolina, Etats-Unis d'Amérique.

Septième résolution:

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associée Unique décide que le Conseil de Gérance de la Société sera composé comme suit:

Gérants de Classe A:

- Mme Stéphanie JUNG-SCHUT, prénommée; et
- M. Patrick L.C. VAN DENZEN, prénommé.

Gérants de Classe B:

- M. Patrick J.P. WILLEMS, né le 4 novembre 1965 à Wilrijk, Belgique, demeurant professionnellement à Fountain Business Park, C. Van Kerckhovenstraat 110, B-2880 Bornem, Belgique; et
- M. Ryan K. SMITH, prénommé.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à mille cent euros (1.100,-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la comparante connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. DEBRUILLE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 octobre 2014. LAC/2014/48955. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 07 novembre 2014.

Référence de publication: 2014173302/223.

(140198005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2014.

LP Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 190.949.

In the year two thousand and fourteen, on the eighth day of October.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

APPEARED:

Leipziger Eins Ltd., which address is at Babrow Building, The Valley, Anguilla, British West Indies and which company number is 2170768 (the "Sole Shareholder") here duly represented by Mr. Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address at 101 Rue Cents L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 30 September 2014.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and undersigned notary, will remain attached to this deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, declares and requests the notary to enact the following:

- LP Holding S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") with a share capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-), having its registered office at 28, Boulevard Royal, L-2440 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and with the process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated 26 September 2014, and

- the articles of association of the Company (the "Articles") have not been amended since.

This being declared, the appearing party, owner of the twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form representing the entire share capital of the Company, has immediately taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) in order to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) to twenty-five thousand Euros (EUR 25,000.-) by creating and issuing one hundred twenty-five (125) new shares (the "New Shares") having a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) each, to be fully subscribed and fully paid up by contribution in kind, subject to the payment of a share premium of eight hundred sixty-seven thousand two hundred eighteen Euros and one Cent (EUR 867,218.01) (the "Share Premium").

Sole Shareholder's Intervention - Subscription - Payment - Description of the Contribution

The Sole Shareholder, represented as stated here above, declares to subscribe for the New Share and to have it, together with the Share Premium, fully paid by way of contribution in kind consisting of a receivable for a global amount of eight hundred seventy-nine thousand seven hundred eighteen Euros and one Cent (EUR 879,718.01) held by the Sole Shareholder against the Company (the "Contribution").

Evaluation

The total net value of the Contribution is valued at eight hundred seventy-nine thousand seven hundred eighteen Euros and one Cent (EUR 879,718.01) of which twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) were allocated to the share capital account, the remainder of eight hundred sixty-seven thousand two hundred eighteen Euros and one Cent (EUR 867,218.01) being allocated to the share premium account.

Documents evidencing the ownership and valuation of the Contribution

The description and the valuation of the Contribution contributed to the Company have further been confirmed in:

- an application form (the "Application Form") executed by the Sole Shareholder on 30 September 2014 and accepted by the board of directors ("conseil de gérance") of the Company, a copy of which has been signed by the appearing party to be registered with this deed; this form includes a confirmation that "the Sole Shareholder has carefully reviewed the Contribution, has assessed the value of such element and came to the conclusion that the net value of the Contribution is equal to eight hundred seventy-nine thousand seven hundred eighteen Euros and one Cent (EUR 879,718.01)"; and
- a report dated 30 September 2014 and established by Mr. Rachid OUAICH, Mr. Benjamin HARTMEIER and Mr. Kamal IKHERRAZEN, each of them in his capacity as manager of the Company acting on behalf of the board of the Company confirming the same (the "Company Report").

Proof of the existence of the Contribution

Proof of the existence of the Contribution has been given by the Company Report and the Application Form, the latter containing, among others, a declaration of the Sole Shareholder attesting of the true valuation of the Contribution.

Effective implementation of the Contribution

The Sole Shareholder, here represented as stated here above, declares, with respect to the Contribution, that:

- it is the holder of the Contribution to be contributed to the Company;
- the Contribution will be effective from the date of the notarial deed enacting the increase of share capital of the Company by creating and issuing the New Shares;
- the Sole Shareholder has the unrestricted right, power, authority and capacity to transfer all its rights attached to the Contribution; and
- it shall procure that all the formalities required by Luxembourg law subsequent to the Contribution shall be carried out upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said Contribution in order to duly formalise the Contribution to the Company and to render it effective anywhere and towards any third party.

Board of managers ("conseil de gérance") of the Company's intervention

Thereupon intervenes the board of managers ("conseil de gérance") of the Company (the "Board of Managers"), here represented by Mr. Régis Galiotto, prenamed, duly empowered by the Company Report, here annexed.

Acknowledging having been beforehand informed of the extent of its responsibility, legally engaged as Board of Managers of the here above described Contribution, the Board of Managers expressly agreed with the description of the Contribution, with its valuation, with the effective transfer of the Contribution by the Sole Shareholder, and confirms the validity of the subscription and payment of the New Shares and the Share Premium, as documented by the Application Form.

Further to the here before documented increase in the share capital of the Company, the share capital of the Company is owned as follows:

Sole Shareholder	Total number of Shares	Share capital in EUR
Leipziger Eins Ltd.	250	25,000.-
TOTAL:	250	25,000.-

Second resolution

The Sole Shareholder resolves that the amount of said Share Premium shall be available for distribution from time to time within the limits set forth by law and the Articles.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the Sole Shareholder decides to amend the first paragraph of article 6 of the Articles so as to reflect the taken decisions, which shall be read as follows:

“ **Art. 6.** The share capital is fixed at twenty-five thousand Euros (EUR 25,000.-) represented by two hundred fifty (250) shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, all of which are fully paid up.”

Declaration

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs - Estimation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand three hundred Euros (EUR 2,300.-).

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she, as represented here above, signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le huit octobre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

Leipziger Eins Ltd., ayant son siège social à Babrow Building, The Valley, Anguilla, Antilles britanniques B, ayant numéro d'enregistrement 2170768 (l'«Associé Unique»), dûment représentée par M. Régis Galiotto, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle au 101, Rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 30 septembre 2014.

Ladite procuration, après avoir été signée “ne varietur” par le représentant de la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

L'Associé Unique, représenté comme dit ci-dessus, a déclaré et a requis du notaire instrumentant qu'il établisse que:

- LP Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée au capital social de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR), ayant son siège social au 28, Boulevard Royal, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la «Société»), a été constituée en vertu d'un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg le 26 septembre 2014, et

- les statuts de la Société (les «Statuts») n'ont jamais été modifiés.

Ces faits ayant été déclarés, la partie comparante, propriétaire des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales nominatives représentant l'intégralité du capital social de la Société, a immédiatement procédé et pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital souscrit de la Société à concurrence de douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500,-) à vingt-cinq mille Euros (EUR 25.000,-) par l'émission de cent vingt-cinq (125) nouvelles parts sociales (la «Nouvelles Parts Sociales»), ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, intégralement souscrite et entièrement libérée par apport en nature, moyennant une prime d'émission d'un montant de huit cent soixante-sept mille deux cent dix-huit Euros et un cent (EUR 867.218,01) (la «Prime d'Emission»).

Intervention de l'Associé Unique - Souscription - Libération - Description de l'Apport

L'Associé Unique, tel que représenté ci-dessus, déclare souscrire la Nouvelle Part Sociale et procéder à sa libération intégrale ainsi qu'au paiement intégral de la Prime d'Emission au moyen d'un apport en nature consistant en une créance

d'un montant global de huit cent soixante-dix-neuf mille sept cent dix-huit Euros et un cent (EUR 879.718,01) détenue par l'Associé Unique contre la Société (l'«Apport»).

Evaluation

La valeur totale nette de l'Apport est estimée à huit cent soixante-dix-neuf mille sept cent dix-huit Euros et un cent (EUR 879.718,01) dont douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500,-) ont été alloués au compte du capital social, le solde de huit cent soixante-sept mille deux cent dix-huit Euros et un cent (EUR 867.218,01) étant alloué au compte de la prime d'émission.

Documents établissant la propriété et la valeur de l'Apport

La description et l'évaluation de l'Apport apporté à la Société ont en outre été confirmées dans:

- une lettre d'application (la «Lettre d'Application») signée par l'Associé Unique et acceptée par le conseil de gérance de la Société, une copie de laquelle a été signée par la partie comparante afin d'être enregistrée avec le présent acte; cette lettre contient une confirmation que «l'Associé Unique a revu avec attention l'Apport, a estimé la valeur de cet élément et a conclu que la valeur nette de l'Apport est égale à huit cent soixante-dix-neuf mille sept cent dix-huit Euros et un cent (EUR 879.718,01)»; et

- un rapport établi le 30 septembre 2014 par M. Rachid OUAICH, M. Benjamin HARTMEIER et M. Kamal IKHERRAZEN, chacune d'entre eux en qualité de gérant de la Société, agissant au nom et pour le compte du conseil de gérance de la Société confirmant les mêmes déclarations (le «Rapport de la Société»).

Preuve de l'existence de l'Apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée par le Rapport de la Société et la Lettre d'Application, cette dernière comprenant, entre autres, une déclaration de l'Associé Unique attestant de la valeur réelle de l'Apport.

Réalisation effective de l'Apport

L'Associé Unique, ici représenté comme décrit ci-dessus, déclare, s'agissant de l'Apport, que:

- il est le titulaire de l'Apport devant être apporté à la Société;
- l'Apport sera effectif à partir de la date de l'acte notarié portant augmentation du capital social de la Société par création et émission des Nouvelles Parts Sociales;
- l'Associé Unique a le droit, le pouvoir, l'autorité et la capacité absolus de transférer tous ses droits attachés à l'Apport; et
- il s'engage à ce que toutes les formalités requises par le droit luxembourgeois suite à l'Apport soient accomplies dès réception de la copie certifiée de l'acte notarié documentant ledit Apport en nature afin de formaliser dûment l'Apport vis-à-vis de la Société et de le rendre effectif partout et envers toute tierce partie.

Intervention du conseil de gérance de la Société

Est alors intervenu le conseil de gérance de la Société (le «Conseil de Gérance»), ici représenté par M. Régis Galiotto, précité, dûment habilité en vertu du Rapport de la Société, ci-annexé.

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de sa responsabilité, légalement engagée en sa qualité de Conseil de Gérance à raison de l'Apport décrit ci-dessus, le Conseil de Gérance a marqué expressément son accord sur la description de l'Apport, sur son évaluation, sur le transfert effectif de l'Apport par l'Associé Unique, et confirme la validité de la souscription et de la libération des Nouvelles Parts Sociales ainsi que le paiement de la Prime d'Emission, telles que documentées par la Lettre d'Application.

Suite à l'augmentation de capital de la Société telle que décrite ci-avant, le capital social de la Société est détenu comme suit:

Associé Unique	Nombre total de Parts Sociales	Capital social en EUR
Leipziger Eins Ltd.	250	25,000
TOTAL:	250	25,000

Seconde résolution

L'Associé Unique décide que le montant de ladite Prime d'Emission sera disponible afin d'être distribuée à tout moment dans les conditions prévues par la loi et les Statuts.

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et décisions prises ci-avant, l'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des Statuts afin de refléter les décisions prises, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à vingt-cinq mille Euros (EUR 25.000,-), représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euro (EUR 100,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Déclaration

Le notaire soussigné, qui parle et comprend la langue anglaise, constate que la comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivie d'une version français, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Frais - Estimation

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont estimés à deux mille trois cents Euros (EUR 2.300.-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, celle-ci, telle que représentée ci-dessus, a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 octobre 2014. Relation: LAC/2014/48567. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 11 novembre 2014.

Référence de publication: 2014175503/197.

(140200468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Kaarda S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 191.750.

— STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the seventeenth day of October.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr. Leon BRENER-HELLMUND, born in California, United States of America, on May 10, 1989 and having his professional address at 15850 Vickery Dr. Suite A, Houston, TX 77032, United States of America; and

Mr. Christopher SADLER, born in Texas, United States of America, on September 19, 1972 and having his professional address at 15850 Vickery Dr. Suite A, Houston, TX 77032, United States of America.

here represented by Régis Galiotto, with professional address at 101, rue de Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of proxies.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholders of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (hereafter the «Company»), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

The Company is initially composed of two shareholders, subscribers of all the shares. The Company may however at any time be composed of one or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Definitions. The following words and expressions, whenever used in these Articles, shall have the following meanings:

“Available Amount” means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the shareholders would have been entitled to dividend distributions according to the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves (including, for the avoidance of doubt, the share premium account) and (ii) as the case may be, by the amount of the share capital reduction and Legal Reserve reduction relating to the class of shares to be redeemed and cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve (s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles, each time as set out in the relevant interim accounts, so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable reserves (including the share premium account)

CR = the amount of the share capital reduction and Legal Reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles;

“Cancellation Value Per Share” shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount to be applied to the class of shares to be repurchased and cancelled by the number of shares in issue in such class of shares;

“Legal Reserve” has the meaning given to it in article 23; and

“Total Cancellation Amount” means the amount determined by the sole manager or by the board of managers, as the case may be, approved by the general meeting on the basis of recent interim accounts of the Company established under Luxembourg GAAP. The Total Cancellation Amount shall be lower or equal to the entire Available Amount at the time of the cancellation of the relevant class of shares unless otherwise resolved by the general meeting in the manner provided for an amendment of the Articles.

Art. 3. Object. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and any other securities, including without limitation bonds, debentures, certificates of deposit, trust units, any other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form, except for borrowing from the public. It may issue notes, bonds, debentures and any other kind of debt and/or equity securities, including but not limited to preferred equity certificates and warrants, whether convertible or not in all cases. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 5. Name. The Company will have the name of «Kaarda S.à r.l.».

Art. 6. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. Capital, shares

Art. 7. Subscribed capital. The Corporate capital is set at eighty thousand United States Dollars (USD 80,000.-) divided into:

- eight thousand (8,000) class A shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- eight thousand (8,000) class B shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- eight thousand (8,000) class C shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid up;

- eight thousand (8,000) class D shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- eight thousand (8,000) class E shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- eight thousand (8,000) class F shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- eight thousand (8,000) class G shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- eight thousand (8,000) class H shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- eight thousand (8,000) class I shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- eight thousand (8,000) class J shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the Legal Reserve.

The rights and obligations attached to the shares of the Company shall be identical except to the extent otherwise provided by these Articles or by the Law. Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meeting.

Art. 8. Increase and Reduction of Capital. The capital may be increased, or decreased, in one or several times at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 20 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

The share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles or, as the case may be, by the Law for any amendment of the Articles, provided that any reduction in the issued share capital of the Company shall be permitted only in accordance with the repurchase and cancellation procedures of article 10.

Art. 9. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of one or several shares carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible towards the Company.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The sole shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a sole shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

Art. 10. Redemption of Shares. The share capital of the Company may be reduced through the repurchase and cancellation of a class of shares, in whole but not in part, as may be determined from time-to-time by the sole manager or by the board of managers, as the case may be, and approved by the general meeting, provided however that the Company may not at any time purchase and cancel the class A shares. In the case of any repurchase and cancellation of a whole class of shares, such repurchase and cancellation of shares shall be made in reverse alphabetical order (starting with class J shares).

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a whole class of shares (in the order provided for above), each such class of shares entitles the holders thereof to such portion of the Total Cancellation Amount, pro rata to their holding in such class of shares, as determined by the sole manager or by the board of managers, as the case may be, and approved by the general meeting with respect to the class of shares to be redeemed, and the holders of shares of the repurchased and cancelled class shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each share of the relevant class of shares held by them and cancelled.

Art. 11. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Chapter III. Manager(s)

Art. 12. Manager(s), Board of Managers. The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The members of the board might be split into two categories, respectively denominated “Category A Managers” and “Category B Managers”.

The managers need not be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders’ holding a majority of votes.

Each manager will be elected by the sole shareholder or by the shareholders’ meeting, which will determine their number and the duration of their mandate.

Art. 13. Powers of the Manager(s). In dealing with third parties, the manager or the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company’s object and provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager or the board of managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers of the Company. In case the managers are split into two categories, the Company shall obligatorily be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

If the manager or the board of managers is temporarily unable to act, the Company’s affairs may be managed by the sole shareholder or, in case the Company has several shareholders, by the shareholders acting under their joint signatures.

The manager or board of managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxyholders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 14. Day-to-day Management. The manager or the board of managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and will determine the manager’s / agent’s responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the board of managers.

Art. 15. Meetings of the Board of Managers. The meetings of the board of managers are held within the Grand Duchy of Luxembourg.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among the/those managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

A manager may be represented by another member of the board of managers.

The meetings of the board of managers may be convened by any two managers by any means of communication including telephone or e-mail, provided that it contains a clear indication of the agenda of the meeting. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

The board of managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. In case the managers are split into two categories, at least one Category A Manager and one Category B Manager shall be present or represented. Any decisions made by the board of managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and of one Category B Manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

In case of a conflict of interest as defined in Article 17 hereafter, the quorum requirement shall apply and for this purpose the conflicting status of the affected manager(s) is disregarded.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate and deliberate with each other.

Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the board of managers.

Art. 16. Liability - Indemnification. The manager or the board of managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

The Company shall indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having

been a manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such manager or officer may be entitled.

Art. 17. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction conflicting with the interest of the Company, he shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of shareholders.

Chapter IV. Shareholder(s)

Art. 18. General Meeting of Shareholders. If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by Law to the general meeting of shareholders.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the board of managers to the shareholders by any means of communication. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

The sole shareholder or the shareholders may meet in a general meeting upon call in compliance with Law by the board of managers, failing which by the supervisory board, if it exists, failing which by shareholders representing half of the corporate capital. The notice sent to the shareholder(s) in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by any means of communication as his proxy another person who need not be a shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the board of managers, which is final, circumstances of "force majeure" so require.

Art. 19. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted shareholders' meeting of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the manager or the board of managers by the Law or the Articles and subject to the object of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 20. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The general meeting shall adopt resolutions by a simple majority of votes cast, provided that the number of shares represented at the meeting represents at least one half of the share capital. Blank and mutilated ballots shall not be counted.

One vote is attached to each share.

Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits

Art. 21. Financial Year. The Company's accounting year starts on January 1st and ends on December 31st of each year.

Art. 22. Adoption of Financial Statements. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the manager or the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 23. Appropriation of Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Five percent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of the legal reserve, until such reserve amounts to ten percent (10%) of the share capital (hereafter the "Legal Reserve").

After allocation to the Legal Reserve, the shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium account to the shareholders.

In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, including any share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- First, the holders of class A shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point sixty percent (0.60%) of the nominal value of the class A shares held by them, then,
- the holders of class B shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty-five percent (0.55%) of the nominal value of the class B shares held by them, then,
- the holders of class C shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty percent (0.50%) of the nominal value of the class C shares held by them, then,
- the holders of class D shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty-five percent (0.45%) of the nominal value of the class D shares held by them, then,
- the holders of class E shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty percent (0.40%) of the nominal value of the class E shares held by them, then,
- the holders of class F shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty-five percent (0.35%) of the nominal value of the class F shares held by them, then
- the holders of class G shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty percent (0.30%) of the nominal value of the class G shares held by them, then
- the holders of class H shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty-five percent (0.25%) of the nominal value of the class H shares held by them, then
- the holders of class I shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty percent (0.20%) of the nominal value of the class I shares, and finally,
- the holders of class J shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

Should the whole last outstanding class of shares (by alphabetical order, e.g., initially the class J shares) have been repurchased and cancelled in accordance with article 10 hereof at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding class of shares in the reverse alphabetical order (e.g., initially the class I shares).

Art. 24. Interim dividends. Interim dividends may be distributed, at any time, in compliance with the rules set forth in article 23, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the sole manager or the board of managers;
- These interim accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the manager or the board of managers;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five percent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the Legal Reserve.

Chapter VI. Dissolution, liquidation

Art. 25. Dissolution, liquidation. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions in article 23 hereof.

Chapter VII. Applicable Law

Art. 26. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31, 2014.

Subscription - Payment

All the eighty thousand (80,000) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, have been subscribed as follow:

- forty-five thousand six hundred (45,600) shares by Mr. Leon BRENER-HELLMUND, prenamed, being noted that four thousand five hundred sixty (4,560) shares have been subscribed in each class of shares; and
- thirty-four thousand four hundred (34,400) shares by Mr. Christopher SADLER, prenamed, being noted that three thousand four hundred forty (3,440) shares have been subscribed in each class of shares.

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of eighty thousand United States Dollars (USD 80,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

Resolutions of the shareholders

The shareholders resolves to:

1. Determine the number of manager at three (3).
2. Appoint the following persons as Company's managers:

- *Category A Managers:*

* Mr. Leon BRENER-HELLMUND, born in California, United States of America, on May 10, 1989 and having his professional address at 15850 Vickery Dr. Suite A, Houston, TX 77032, United States of America; and

* Mr. Christopher SADLER, born in Texas, United States of America, on September 19, 1972 and having his professional address at 15850 Vickery Dr. Suite A, Houston, TX 77032, United States of America.

- *Category B Manager:*

* Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) duly incorporated and validly existing under the laws of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6 Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 103336.

The duration of the managers' mandate is unlimited.

3. Determine the address of the Company at 6 Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy du Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-septième jour d'octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

M. Leon BRENER-HELLMUND, né en Californie, Etats-Unis, le 10 mai 1989 et ayant son adresse professionnelle au 15850 Vickery Dr. Suite A, Houston, TX 77032, Etats-Unis; et

M. Christopher SADLER, né au Texas, Etats-Unis, le 19 septembre 1972 et ayant son adresse professionnelle au 15850 Vickery Dr. Suite A, Houston, TX 77032, Etats-Unis;

ici représentés par Régis Galiotto, ayant son adresse professionnelle au 101 rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de procurations.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

La Société comporte initialement deux associés, propriétaires de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter un ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

Art. 2. Définitions. Les mots et expressions suivants, lorsqu'ils sont utilisés dans les présents Statuts, ont la signification suivante:

«Montant Disponible» signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (incluant les bénéfices reportés) dans la mesure où les associés auraient droit aux distributions de dividendes conformément à ces Statuts, augmenté par (i) toutes les réserves librement distribuables (incluant, afin d'éviter tout doute, la réserve du compte de prime d'émission) et (ii) le cas échéant le montant de la diminution du capital et de la réduction de la Réserve Légale relative au rachat et à l'annulation d'une classe de parts sociales, mais réduit de (i) toutes pertes (incluant les pertes reportées) et de (ii) toutes sommes devant être placées dans un compte de réserve conformément à la Loi ou à ces Statuts, chaque fois tel qu'indiqué dans les comptes intérimaires, afin que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Par laquelle:

AA = Montant Disponible

NP = bénéfices nets (incluant les bénéfices reportés)

P = toute réserve librement distribuable (incluant la réserve de compte de prime d'émission)

CR = le montant de la réduction de capital et de la réduction de la Réserve Légale relative à l'annulation d'une classe de parts sociales

L = les pertes (incluant les pertes reportées)

LR = toutes sommes devant être placées dans un compte de réserve conformément à la Loi ou à ces Statuts;

«Valeur d'Annulation par Part Sociale» doit être calculée en divisant le Montant Total de l'Annulation devant être appliqué à la classe de parts sociales devant être rachetée et annulée par le nombre de parts sociales émises dans cette classe de parts sociales.

«Réserve Légale» a la signification donnée dans l'article 23; et

«Montant Total de l'Annulation» désigne le montant déterminé par le gérant unique ou le conseil de gérance, selon le cas, approuvé par l'assemblée générale sur la base de comptes intérimaires récents établis en vertu des PCGR luxembourgeois. Le Montant Total de l'Annulation doit être inférieur ou égal à la totalité du Montant Disponible au moment de l'annulation de la classe de parts sociales sauf décision contraire de l'assemblée générale de la manière prévue pour une modification des Statuts;

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, incluant sans limitation, des obligations, tout instrument de dette, créances, certificats de dépôt, des unités de trust et en général toute valeur ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra établir des succursales à Luxembourg ou à l'étranger.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit à l'exception d'un emprunt public. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances incluant, sans limitation, l'émission de «PECS» et des «warrants», et ce convertibles ou non. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tout transfert de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Dénomination. La Société a comme dénomination «Kaarda S.à r.l.».

Art. 6. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. Capital, Parts Sociales

Art. 7. Capital Souscrit. Le capital social de la Société est fixé à la somme de quatre-vingt mille dollars américains (80.000,- USD) divisé en:

- huit mille (8.000) parts sociales de classe A d'une valeur nominale d'un dollar américain (1,- USD) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- huit mille (8.000) parts sociales de classe B d'une valeur nominale d'un dollar américain (1,- USD), entièrement souscrites et libérées;
- huit mille (8.000) parts sociales de classe C d'une valeur nominale d'un dollar américain (1,- USD), entièrement souscrites et libérées;
- huit mille (8.000) parts sociales de classe D d'une valeur nominale d'un dollar américain (1,- USD), entièrement souscrites et libérées;
- huit mille (8.000) parts sociales de classe E d'une valeur nominale d'un dollar américain (1,- USD), entièrement souscrites et libérées;
- huit mille (8.000) parts sociales de classe F d'une valeur nominale d'un dollar américain (1,- USD), entièrement souscrites et libérées;
- huit mille (8.000) parts sociales de classe G d'une valeur nominale d'un dollar américain (1,- USD), entièrement souscrites et libérées;
- huit mille (8.000) parts sociales de classe H d'une valeur nominale d'un dollar américain (1,- USD), entièrement souscrites et libérées;
- huit mille (8.000) parts sociales de classe I d'une valeur nominale d'un dollar américain (1,- USD), entièrement souscrites et libérées; et
- huit mille (8.000) parts sociales de classe J d'une valeur nominale d'un dollar américain (1,- USD), entièrement souscrites et libérées.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de sa valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associées, ou pour être affecté à la Réserve Légale.

Les droits et obligations attachés aux parts sociales de la Société sont identiques sauf stipulation contraire dans les Statuts ou dans la Loi. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires ou extraordinaires.

Art. 8. Augmentation et Diminution du Capital Social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par l'article 20 de ces Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts, à condition que toute réduction du capital social de la Société soit permise conformément aux procédures de rachat et d'annulation de l'article 10.

Art. 9. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une ou de plusieurs parts sociales emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code civil.

Art. 10. Rachat de parts sociales. Le capital social de la Société peut être réduit par le rachat et l'annulation d'une classe de parts sociales, dans son entièreté, mais non en partie, tel que cela pourra être déterminé de temps en temps par le gérant unique ou le conseil de gérance, selon le cas, et approuvé par l'assemblée générale, à condition toutefois que la Société ne puisse à aucun moment racheter et annuler les parts sociales de classe A. En cas de rachats ou d'annulations de classes de parts sociales, ces annulations et rachats seront fait par ordre alphabétique inversé (en débutant par les parts sociales de classe J).

Dans le cas d'une réduction de capital par le rachat et l'annulation entière d'une classe de parts sociales, les associés de la classe de parts sociales annulée auront droit à une fraction du Montant Total de l'Annulation, au prorata de leur détention dans cette classe de parts sociales, tel que déterminé par le gérant unique ou le conseil de gérance, selon le cas, et approuvé par l'assemblée générale à l'égard de la classe de parts sociales devant être rachetées, et les détenteurs des parts sociales de la classe rachetées et annulées recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque part sociale de la classe détenue par eux et annulée.

Art. 11. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Chapitre III. Gérant(s)

Art. 12. Gérants, Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Les membres peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

Les gérants ne doivent pas être obligatoirement associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par décision de l'associé unique ou des associés représentant une majorité des voix.

Chaque gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat.

Art. 13. Pouvoirs du/des Gérant(s). Dans les rapports avec les tiers, le gérant ou le conseil de gérance a tout pouvoir pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant ou du conseil de gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

Si le gérant ou le conseil de gérance est temporairement dans l'impossibilité d'agir, la Société pourra être gérée par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par les associés agissant conjointement.

Le gérant ou le conseil de gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

Art. 14. Gestion Journalière. Le gérant ou le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doit être préalablement approuvé par le gérant ou le conseil de gérance.

Art. 15. Réunions du Conseil de Gérance. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au Grand-Duché de Luxembourg.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Un gérant peut en représenter un autre au conseil.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par deux gérants par n'importe quel moyen de communication incluant le téléphone ou le courrier électronique, à condition qu'il contienne une indication claire de l'ordre du jour de la réunion. Le conseil de gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B devra être présent ou représenté.

Toute décision du conseil de gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 17 ci-après, les exigences de quorum s'appliqueront et, à cet effet, il ne sera pas tenu compte de l'existence d'un tel conflit dans le chef du ou des gérants concernés pour la détermination du quorum.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par «conference call» ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant et délibérant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Art. 16. Responsabilité, Indemnisation. Le gérant ou le conseil de gérance ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel gérant ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 17. Conflit d'Intérêt. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le conseil de gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Associé(s)

Art. 18. Assemblée Générale des Associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil de gérance aux associés par le biais de tout moyen de communication. Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze (15) jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

L'associé unique ou les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation par le conseil de gérance, ou à défaut, par le conseil de surveillance, s'il existe, ou à défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée à/aux associé(s) en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par tout moyen de communication, un mandataire, lequel n'est pas obligatoirement associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil de gérance.

Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au conseil de gérance en vertu de la Loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 20. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

L'assemblée générale adoptera les décisions à la majorité simple des voix émises, à condition que le nombre des parts sociales représentées à l'assemblée représente au moins la moitié du capital social. Les votes blancs et les votes à bulletin secret ne devront pas être pris en compte.

Chaque action donne droit à une voix.

Chapitre V. Année Sociale, Répartition

Art. 21. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 22. Approbation des Comptes Annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 23. Affectation des Résultats. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Il sera prélevé sur le bénéfice net cinq pourcent (5%) pour la constitution de la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pourcent (10%) du capital social (ci-après la «Réserve Légale»).

Après dotation de la Réserve Légale, les associés détermineront comment le solde des bénéfices annuels nets sera employé en allouant tout ou partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à l'exercice suivant ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou la prime d'émission aux associés, chaque part sociale donnant droit à la même proportion dans ces distributions.

Chaque année où la Société décide de procéder à des distributions de dividendes, à partir des bénéfices nets et des réserves disponibles issues de bénéfices non distribués, incluant toute prime d'émission, le montant attribuable à cet effet sera distribué suivant l'ordre de priorité suivant:

- Tout d'abord, les détenteurs de parts sociales de classe A auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule soixante pourcent (0,60 %) de la valeur nominale de leurs parts sociales de classe A; ensuite,
- les détenteurs de parts sociales de classe B auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule cinquante-cinq pourcent (0,55 %) de la valeur nominale de leurs parts sociales de classe B; ensuite,
- les détenteurs de parts sociales de classe C auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule cinquante pourcent (0,50 %) de la valeur nominale de leurs parts sociales de classe C; ensuite,
- les détenteurs de parts sociales de classe D auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule quarante-cinq pourcent (0,45 %) de la valeur nominale de leurs parts sociales de classe D; ensuite,
- les détenteurs de parts sociales de classe E auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule quarante pourcent (0,40 %) de la valeur nominale de leurs parts sociales de classe E; ensuite,
- les détenteurs de parts sociales de classe F auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule trente-cinq pourcent (0,35 %) de la valeur nominale de leurs parts sociales de classe F; ensuite,
- les détenteurs de parts sociales de classe G auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule trente pourcent (0,30 %) de la valeur nominale de leurs parts sociales de classe G; ensuite,
- les détenteurs de parts sociales de classe H auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule vingt-cinq pourcent (0,25 %) de la valeur nominale de leurs parts sociales de classe H; ensuite,
- les détenteurs de parts sociales de classe I auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule vingt pourcent (0,20 %) de la valeur nominale de leurs parts sociales de classe I; et enfin,
- les détenteurs de parts sociales de classe J auront droit pour chaque année considérée au reste de toute distribution de dividendes.

Si l'entière de la dernière catégorie de parts sociales (par ordre alphabétique, par exemple, initialement, les parts sociales de classe J) a été annulée conformément aux dispositions de l'article 10 des présentes à la suite de son remboursement, rachat ou autre au moment de la distribution, le reste de toute distribution de dividendes devra alors être attribué à la dernière classe de parts sociales la précédant dans l'ordre alphabétique inversé (par exemple, initialement, les parts sociales de classe I).

Art. 24. Dividendes Intérimaires. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, conformément à l'article 23 des Statuts, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant unique ou par le conseil de gérance,
- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
- Le gérant ou le conseil de gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes,
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pourcent (5%) du profit net de l'année en cours a été attribué à la Réserve Légale.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 25. Dissolution, Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Le surplus résultant de la réalisation des actifs et le paiement du passif, sera partagé entre les associés de manière à parvenir sur une base globale au même résultat économique que les règles de répartition prévues pour les distributions de dividendes à l'article 23 des Statuts.

Chapitre VII. Loi Applicable

Art. 26. Loi Applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2014.

Souscription - Libération

La totalité des quatre-vingt mille (80.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (1,- USD) chacune, ont été souscrites comme suit:

- quarante-cinq mille six cents (45.600) parts sociales par M. Leon BRENER-HELLMUND, préqualifié, étant précisé que quatre mille cinq cent soixante (4.560) parts sociales ont été souscrites dans chaque classe de parts sociales; et
- trente-quatre mille quatre cents (34.400) parts sociales par Christopher SADLER, préqualifié, étant précisé que trois mille quatre cent quarante (3.440) parts sociales ont été souscrites dans chaque classe de parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de quatre-vingt mille dollars américains (80.000,- USD) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Les comparants ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents Euros (1.500.- EUR).

Décisions de l'associée unique

L'associée unique décide de:

1. Déterminer le nombre de gérants à trois (3).
2. Nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société:

- *Gérants de catégorie A:*

* M. Leon BRENER-HELLMUND, né en Californie, Etats-Unis, le 10 mai 1989 et ayant son adresse professionnelle au 15850 Vickery Dr. Suite A, Houston, TX 77032, Etats-Unis; et

* M. Christopher SADLER, né au Texas, Etats-Unis, le 19 septembre 1972 et ayant son adresse professionnelle au 15850 Vickery Dr. Suite A, Houston, TX 77032, Etats-Unis.

- *Gérant de catégorie B:*

- Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, dûment constituée en vertu des lois de Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 6 Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103336.

La durée du mandat des gérants est illimitée.

3. Déterminer l'adresse du siège social au 6 Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 novembre 2014. Relation: LAC/2014/51572. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Référence de publication: 2014175446/709.

(140201253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Libra Project S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 136.734.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand fourteen, on the thirteenth day of October.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

The company LIBRA PROJECT PARENT S.à r.l., société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 139.702,

Hereby represented by Mr Philippe AFLALO, company's director, residing professionally at L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, by virtue of a proxy dated of April 30th 2014.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to state:

- that it is the sole actual shareholder of LIBRA PROJECT S.à r.l.(hereafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, incorporated by deed of the undersigned notary on February 6th, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 802 of April 2nd, 2008. The Articles of Association have been amended by a deed of the undersigned notary on March 31st, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 996 of 13th May 2009;

- that the capital of the Company is fixed at THIRTY-THREE THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (EUR 33,500.-) represented by THREE THOUSAND THREE HUNDRED AND FIFTY (3,350) shares with a par value of TEN EUROS (EUR 10.-) each, all fully paid-up;

- that the appearing party, prenamed, is the sole owner of all the shares and declares that it has full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company;

- that the appearing party, prenamed, in its capacity as sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the appearing party, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at September 30th, 2014, declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;

- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at September 30th, 2014, being only one information for all purposes;

- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;
- the Company's manager is hereby granted full discharge with respect to his duties;
- there shall be proceeded to the cancellation of all issued shares;
- the books and documents of the company shall be lodged during a period of five years at L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

No confusion of patrimony between the dissolved company and the assets of, nor the reimbursement to the sole shareholder can be made, before a period of thirty days (article 69 (2) of the law on commercial companies) to be counted from the day of publication of the present deed, and only if no creditor of the Company currently dissolved and liquidated has demanded the creation of security.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at ONE THOUSAND SEVENTY EUROS (EUR 1,070.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le treize octobre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

La Société LIBRA PROJECT PARENT S.à r.l., société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.702,

ici représentée par Monsieur Philippe AFLALO, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 30 avril 2014.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société LIBRA PROJECT S.à r.l. (ci-après la «Société»), société à responsabilité limitée, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 6 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 802 du 2 avril 2008. Les statuts ont été modifiés suivant acte du notaire instrumentant en date du 31 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 996 du 13 mai 2009;

- que le capital social de la Société s'élève à TRENTE-TROIS MILLE CINQ CENTS EUROS (33.500,- EUR) représenté par TROIS MILLE TROIS CENT CINQUANTE (3.350,-) parts sociales d'une valeur nominale de DIX EUROS (10,- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que la partie comparante, est seule propriétaire de toutes les parts sociales et qu'elle déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que la partie comparante, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 30 septembre 2014, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'associée unique est investie de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 30 septembre 2014 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de, ou remboursement à, l'associé unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication du présent acte et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués approximativement à MILLE SOIXANTE-DIX EUROS (EUR 1.070,-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire de la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. AFLALO, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 octobre 2014. Relation: LAC/2014/48183. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Releveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Référence de publication: 2014169897/113.

(140194270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

LVS II Lux XIX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand Rue.

R.C.S. Luxembourg B 191.729.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fourth day of the month of October;
Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

THERE APPEARED:

LVS II Luxembourg II S.à r.l., a private limited liability company governed by the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade register under number B 176932, having its registered office at 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg,

here represented by Me Laura ROSSI, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, through its proxyholder, declares to incorporate a société à responsabilité limitée, the articles of incorporation of which it has established as follows:

Title I. - Form - Object - Name - Registered office - Duration

Art. 1. There is formed by those present between the party noted above and all persons and entities who may become members in the future, a company with limited liability which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by the present articles of incorporation (the "Company").

Art. 2. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any company or enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may in addition establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, and to grant to - or for the benefit of - companies in which the Company has a direct and/or indirect participation and/or entities of the group, any assistance, loan, advance or guarantee.

The Company may among others: (i) acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments (including derivatives) representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever, including securities and financial instruments issued by securitisation vehicles; (ii) exercise all rights whatsoever attached to these investments or assets; (iii) enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements; (iv) grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the companies and/or enterprises in which it holds an interest or a participation or

which are members of its group, in particular by granting loans, facilities, security interests over its assets or guarantees in any form and for any term whatsoever and provide them any advice and assistance in any form whatsoever including group treasury services; (v) make deposits at banks or with other depositaries and invest it in any other manner; and (vi) in order to raise funds which it needs to carry out its activity within the frame of its object, take up loans in any form whatsoever, accept any deposit from companies or entities in which it holds a participation or which is part of its group, to issue debt instruments in any form whatsoever. The enumeration above is enunciative and not restrictive.

The Company may issue any type of preferred equity certificates.

The Company may borrow in any form, proceed to the private issue of bonds and debentures and provide security in relation thereto.

In general, the Company may take any measure and carry out any operation, including without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects.

Art. 3. The Company is incorporated under the name of “LVS II Lux XIX S.à r.l.”.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the sole manager or of the board of managers (the “Board”).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the sole manager or of the Board.

In the event that the Board determines that extraordinary developments (such as political or military developments) have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 5. The Company is constituted for an undetermined period.

Title II. - Capital - Shares

Art. 6. The Company’s capital is set at eighteen thousand US Dollars (USD 18,000.-), represented by eighteen thousand (18,000) shares of a par value of one US Dollar (USD 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Each share confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the member(s) adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The shareholders may create class(es) of shares by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation. Each class of shares will have the rights as described in these articles of incorporation from time to time.

The Company will recognise only one holder in respect of a share. In case of joint ownership, the Company may suspend the exercise of any right related thereto until one person has been designated to represent the joint owners towards the Company.

Art. 7. Shares may be freely transferred by a sole member to a living person or persons including by way of inheritance or in the case of liquidation of a husband and wife’s joint estate.

If there is more than one member, the shares are freely transferable among members. In the same way they are transferable to non-members but only with the prior approval of the members representing three quarters of the capital. In the same way the shares shall be transferable to non-members in the event of death only with the prior approval of the owners of shares representing three quarters of the rights owned by the survivors.

Title III. - Management

Art. 8. The Company is managed by one or more managers appointed and revoked, ad nutum, by the sole member or, as the case may be, the members. The managers constitute the Board. There may be managers of the category A (the “Managers A”, each individually a “Manager A”) and managers of the category B (the “Managers B”, each individually a “Manager B”). The Board may choose from among its managers a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the Board. The Board shall meet upon call by the chairman, at the registered office of the Company or at any other place in the Grand Duchy of Luxembourg indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the Board, but in his absence, the Board may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the Board must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by all the managers by consent in writing, by

cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a Board meeting to be held at a time determined in a prior resolution adopted by the Board.

Managers may approve by unanimous vote a circular resolution by expressing their consent to one or several separate instruments in writing or by telegram, telex, electronic mail or telefax confirmed in writing which shall all together constitute appropriate minutes evidencing such decision.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the chairman, or by any two managers or, if applicable, by one Manager A and one Manager B. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by any two managers or, if applicable, by one Manager A and one Manager B, or by any person duly appointed to that effect by the Board.

The Board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented by virtue of a proxy, which may be given by letter, telegram, telex, electronic mail or telefax to another manager or to a third party.

Resolutions shall require a majority vote. No resolution can be passed without the approval of at least one Manager A and one Manager B, if applicable. One or more managers may participate in a Board meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. The Board meeting held by such means of communication is considered as having been held at the registered office of the Company.

The manager(s) is/are appointed for an unlimited duration and is/are vested with the broadest powers in the representation of the Company towards third parties. The Company will be bound by the signature of the sole manager or, in case of several managers, by the joint signature of any two managers or, if applicable, of any one Manager A and one Manager B.

The manager(s) is/are authorized to distribute interim dividends in accordance with the provisions of the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law").

The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. As simple authorised agents they are responsible only for the execution of their mandate.

Title IV. - Decisions of the sole member - Collective decisions of the members

Art. 9. The sole member exercises the powers devolved to a meeting of members by the dispositions of section XII of the 1915 Law on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the manager(s) are taken by the sole member.

In the case of more than one member the decisions which exceed the powers of the manager(s) shall be taken by the members.

Each member may appoint a proxy to represent him at meetings.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. At least one member (or his proxyholder) is physically present at the registered office of the Company. The meeting held by such means of communication is considered as having been held at the registered office of the Company.

Any amendments of the articles of incorporation shall be resolved by the sole member or by a general meeting of members at the quorum and majority requirements provided for by the 1915 Law.

Title V. - Financial year - Balance sheet - Distributions

Art. 10. The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 11. At the end of each financial year, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net annual profit of the Company shall be transferred to the Company's legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five percent annual contribution shall be resumed until such one tenth proportion is restored.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members if there is more than one.

However, the sole member or, as the case may be, a meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of any reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Title VI. - Dissolution

Art. 12. The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

The dissolution of the Company shall be resolved by the sole member or by a general meeting of members at the same majority requirements applying to an amendment of the articles of incorporation and the liquidation shall be carried out by the manager(s) in office or failing him/them by one or more liquidators appointed by the sole member or by a general meeting of members. The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities shall be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the shares they hold.

Title VII. - General provisions

Art. 13. Neither creditors nor heirs may for any reason require the sealing of the assets or documents of the Company. For all matters not provided for in the present articles of incorporation, it shall be referred to the 1915 Law.

Subscription and payment

The eighteen thousand (18,000) shares representing the entire share capital of the Company have been subscribed by LVS II Luxembourg II S.à r.l., prenamed.

All the shares have been fully paid up in cash, so that the amount of eighteen thousand US Dollars (USD 18,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on 31 December 2014.

Estimate of Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about nine hundred Euro (EUR 900.-).

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, representing the entirety of the subscribed capital, has passed the following resolutions:

- 1) The following person is appointed manager A of the Company for an unlimited duration:
- George GRAHAM, with professional address at 11 Baker Street, London W1U 3AH, United Kingdom.
- 2) The following person is appointed manager B of the Company for an unlimited duration:
- Sansal OZDEMIR, with professional address at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.
- 3) The Company shall have its registered office at 60, Grand Rue, L-1660 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatrième jour du mois d'octobre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg);

A COMPARU:

LVS II Luxembourg II S.à r.l., une société à responsabilité limitée soumise aux lois de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176932, ayant son siège social au 60 Grand Rue, L-1653 Luxembourg,

ici représentée par Maître Laura ROSSI, Avocat à la Cour, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle partie comparante, par sa mandataire, a déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts (la “ Société ”).

Art. 2. L'objet de la Société est d'accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute société ou entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra de plus créer, administrer, développer et céder un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et accorder aux sociétés, ou à leur profit, dans lesquelles la Société détient une participation directe et/ou indirecte et/ou à des entités du groupe toute assistance, prêt, avance ou garantie.

La société peut entre autres: (i) acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres titres de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et tous autres titres de créance et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers (y inclus des instruments dérivés) représentant des droits de propriété, droits de créance ou des valeurs mobilières négociables émis par tout émetteur public ou privé quelconque, y inclus des valeurs mobilières et instruments financiers émis par des véhicules de titrisation; (ii) exercer tous droits quelconques attachés à ces investissements ou actifs; (iii) entrer dans toute forme de contrats de crédit dérivés tels que, mais sans que cela soit limitatif, des contrats de swap; (iv) accorder toute assistance financière directe et/ou indirecte quelle qu'elle soit aux sociétés et/ou entités dans lesquelles elle détient un intérêt ou une participation ou qui font partie de son groupe, notamment par voie de prêts, d'avances, de sûretés portant sur ses avoirs ou de garanties sous quelque forme et pour quelque durée que ce soit et leur fournir conseils et assistance sous quelque forme que ce soit comprenant des services de trésorerie pour le groupe; (v) faire des dépôts auprès de banques ou tous autres dépositaires et les placer de toute autre manière; et (vi) en vue de se procurer les moyens financiers dont elle a besoin pour exercer son activité dans le cadre de son objet social, contracter tous emprunts sous quelque forme que ce soit, accepter tous dépôts de la part de sociétés ou entités dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, émettre tous titres de dettes sous quelque forme que ce soit. L'énumération précitée est énonciative et non limitative.

La Société peut procéder à l'émission de toutes sortes de certificats préférentiels de capitaux.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature et fournir les sécurités y relatives.

Plus généralement, la Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant, sans limitations, des transactions commerciales, financières, mobilières ou immobilières qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 3. La Société prend la dénomination de «LVS II Lux XIX S.à r.l.».

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision du gérant unique ou du conseil de gérance (le “Conseil”).

Il peut être créé par simple décision du gérant ou du Conseil, des succursales, filiales ou bureaux (autres que le siège statutaire de la Société) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque le Conseil estime que des événements extraordinaires (tels que des événements d'ordre politique ou militaire) de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 5. La durée de la Société est illimitée.

Titre II. - Capital - Parts

Art. 6. Le capital social est fixé à dix-huit mille dollars US (USD 18.000,-), représenté par dix-huit mille (18.000) parts sociales d'une valeur nominale de un dollar US (USD 1,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associé(s) adopté suivant la manière requise pour modifier les statuts.

Les associés peuvent créer des classes d'actions par une résolution des actionnaires adoptée aux conditions requise pour la modification de ces statuts. Chaque classe d'actions aura les droits tels que décrits dans les statuts.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si la propriété de la part sociale est indivise, la Société pourra suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée pour représenter les indivisaires à l'égard de la Société.

Art. 7. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Titre III. - Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révoqués, ad nutum, par l'associé unique ou, selon le cas, les associés. Les gérants constitueront le Conseil. Il peut y avoir des gérants de catégorie A (les «Gérants A»), chacun individuellement un «Gérant A») et des gérants de catégorie B (les «Gérants B»), chacun individuellement un «Gérant B»). Le Conseil peut choisir parmi les gérants un président. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, qui sera responsable pour tenir les minutes du Conseil. Le Conseil se réunira sur appel du président, au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand Duché de Luxembourg indiqué dans la convocation. Le président présidera toutes les réunions du Conseil, mais en son absence le Conseil peut nommer un autre gérant comme président pro tempore par un vote de la majorité présente à cette réunion.

Une convocation écrite de toute réunion du Conseil doit être donnée aux gérants au moins vingt quatre (24) heures à l'avance de la date prévue pour la réunion, excepté en cas d'urgence, auquel cas la nature et les raisons de cette urgence seront mentionnées dans la convocation. Il peut être renoncé à cette convocation par l'accord écrit de tous les gérants par câble, télégramme, telex ou fax, e-mail ou tout autre moyen de communication. Une convocation séparée ne sera pas requise pour une réunion du Conseil à tenir à une date déterminée dans une précédente décision adoptée par la Conseil.

Les gérants peuvent approuver à l'unanimité une décision prise par voie circulaire en exprimant leur vote sur un ou plusieurs documents écrits ou par télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie confirmés par écrit qui constitueront dans leur ensemble les procès-verbaux propres à certifier une telle décision.

Les minutes de toute réunion du Conseil seront signées par le président ou par deux gérants ou, le cas échéant, par un Gérant A et un Gérant B. Des copies ou extraits de ces minutes en vue de leur production en justice ou autrement seront signées par le président ou par deux gérants ou, le cas échéant, par un Gérant A et un Gérant B, ou par toute autre personne dûment nommée à cet effet par le Conseil.

Le Conseil ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée en vertu d'une procuration, qui peut être donnée par écrit, télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie à un autre gérant ou à un tiers.

Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des voix. Aucune décision ne peut être prise sans l'approbation d'au moins un Gérant A et un Gérant B, le cas échéant. Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion. Une réunion du Conseil tenue par ces moyens sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) pour une durée indéterminée et est/ sont investi(s) dans la représentation de la Société vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus. La Société sera engagée par la signature individuelle du gérant unique ou, en cas de plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou, le cas échéant, d'un Gérant A et d'un Gérant B.

Le(s) gérant(s) est/sont autorisé(s) à distribuer des dividendes intérimaires moyennant le respect des dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales elle que modifiée (la " Loi de 1915 ").

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. - Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions relative aux sociétés à responsabilité limitée de la section XII de la Loi de 1915.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises par les associés.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion. Au moins un associé (ou son mandataire) devra être présent au siège de la Société. Une réunion tenue par ces moyens sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société.

Toute modification aux statuts sera décidée par l'actionnaire unique ou par l'assemblée générale des associés aux conditions de quorum et de majorité prévues par la Loi de 1915.

Titre V. - Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. A la fin de chaque année sociale, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins de un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Titre VI. - Dissolution

Art. 12. La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

La dissolution de la Société sera décidée par l'associé unique ou par l'assemblée des associés aux mêmes conditions de majorité s'appliquant à la modification des statuts et la liquidation sera faite par le(s) gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs, nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VII. - Dispositions générales

Art. 13. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, il sera fait référence à la Loi de 1915.

Souscription et libération

LVS II Luxembourg II S.à r.l., préqualifiée, a souscrit les dix-huit mille (18.000) parts sociales représentant l'entière du capital social de la Société.

Elles ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de dix huit mille dollars US (USD 18.000,-) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le reconnaît expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2014.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ neuf cents euros (900,- EUR).

Résolutions prises par l'associé unique

Et à l'instant l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Est nommé gérant A de la Société pour une durée indéterminée:
- George GRAHAM, avec adresse professionnelle au 11 Baker Street, London W1U 3AH, Royaume-Uni.
- 2) Est nommé gérant B de la Société pour une durée indéterminée:
- Sansal OZDEMIR, avec adresse professionnelle au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.
- 3) Le siège social de la Société est établi au 60, Grand Rue, L-1660 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. ROSSI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 octobre 2014. LAC/2014/50601. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivré à la société;

Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Référence de publication: 2014175508/367.

(140200906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

John Deere Funding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 101.958.

In the year two thousand and fourteen, on the twentieth of October.

Before us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg,

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of JOHN DEERE FUNDING S.A., a Luxembourg société anonyme, having its registered office at 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, incorporated by deed enacted on 8 July 2004 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under the number 980 of October 2, 2004, registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 101958 (the «Company»). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by a notarial deed of February 7, 2013, published in the Mémorial, Recueil Spécial C, number 941 of April 19, 2013.

The meeting was presided by Mrs Arlette Siebenaler, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and scrutineer Mrs Annick Braquet, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxy will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- As it appears from the attendance list, all the shares of the Company are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting is regularly constituted and can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders declare having had full prior knowledge.

III.- That the agenda of the extraordinary general meeting is the following:

- Increase of the subscribed capital by an amount of EUR 525,000.- (five hundred and twenty-five thousand euros) increasing the present subscribed capital from EUR 241,000.- (two hundred and forty-one thousand euros) to EUR 766,000.- (seven hundred and sixty-six thousand euros),

- Issuance of 525 (five hundred and twenty-five) additional shares with a par value of EUR 1,000.- (one thousand euros) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

- Subscription and payment of the new shares by Deere & Co

- Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of incorporation of the Company

- Miscellaneous.

After the foregoing has been approved by the extraordinary general meeting of the shareholders of the Company, the same unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to increase the corporate capital by an amount of EUR 525,000.- (five hundred and twenty-five thousand euros) increasing the present subscribed capital from EUR 241,000.- (two hundred and forty-one thousand euros) to EUR 766,000.- (seven hundred and sixty-six thousand euros), by the issuance of 525 (five hundred and twenty-five) additional shares with a par value of EUR 1,000.- (one thousand euros) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

The meeting admits the company Deere & Company to the subscription of the new shares, the other shareholder waiving all preferential subscription rights.

Subscription - Payment

The 525 (five hundred and twenty-five) new shares are then subscribed by Deere & Company, with registered office at One John Deere Place Moline, Illinois 61265 USA, here represented by Mrs Arlette Siebenaler, prenamed,

by virtue of proxy hereto attached.

All the new shares are fully paid up in cash, so that the amount of EUR 525,000.- (five hundred and twenty-five thousand euros) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Second resolution

The shareholders resolved to amend Article 5 of the articles of incorporation to be read as follows:

“ Art. 5. Share Capital.

5.1. The subscribed and paid up capital of the Company is EUR 766,000.- (seven hundred and sixty-six thousand euros) represented by 766 (seven hundred and sixty-six) shares with a par value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each.

5.2 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting of Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.”

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 2,500.-.

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt octobre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunit

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de JOHN DEERE FUNDING S.A., une société anonyme luxembourgeoise, ayant son siège social au 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, constituée par acte notarié du 8 juillet 2004 publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations sous le numéro 980 du 2 octobre 2004, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 101.958 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié du 7 février 2013, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 941 du 19 avril 2013.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société est présidée par Madame Arlette Siebenaler, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et scrutateur Madame Annick BRAQUET, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que la procuration resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il apparaît de cette liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour dont les actionnaires déclarent avoir parfaite connaissance.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 525.000.- (cinq cent vingt-cinq mille euros) pour porter le capital souscrit de EUR 241.000.- (deux cent quarante-et-un mille euros) à EUR 766.000.- (sept cent soixante-six mille euros).

2. Emission de 525 (cinq cent vingt-cinq) actions additionnelles d'une valeur nominale de EUR 1.000.- (mille euros) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

3. Souscription et libération des actions nouvelles par Deere & Co.

4. Modification subséquente de l'Article 5.1 des statuts de la Société.

5. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de EUR 525.000.- (cinq cent vingt-cinq mille euros) pour porter le capital souscrit de EUR 241.000.- (deux cent quarante-et-un mille euros) à EUR 766.000.- (sept cent soixante-six mille euros) par l'émission de 525 (cinq cent vingt-cinq) actions additionnelles d'une valeur nominale de EUR 1.000.- (mille euros) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

L'assemblée admet la société Deere & Company à la souscription des actions nouvelles, l'autre actionnaire renonçant à son droit de souscription préférentiel.

Souscription et libération

Les 525 (cinq cent vingt-cinq) actions nouvelles sont ensuite souscrites par Deere & Company, avec siège social à One John Deere Place Moline, Illinois 61265 USA, ici représentée par Madame Arlette Siebenaler, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée.

Toutes les actions nouvelles sont entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de EUR 525.000.- (cinq cent vingt-cinq mille euros) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'Article 5 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social souscrit et émis de la Société est fixé à sept cent soixante-six mille euros (EUR 766.000.-), représenté par 766 (sept cent soixante-six) actions ayant une valeur nominale de mille euros (1.000 EUR) chacune.

5.2 Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant comme en matière de changement des Statuts.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 2.500.-

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparantes, toutes connues du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. SIEBENALER, A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 octobre 2014. Relation: LAC/2014/29802. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 6 novembre 2014.

Référence de publication: 2014172067/137.

(140196863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2014.

GSC European Mezzanine Luxembourg I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 86.784.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 Novembre 2014.

TMF Luxembourg S.A.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2014171281/13.

(140196189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2014.

Automotive Industries S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 95.921.

L'an deux mille quatorze, le vingt-et-un octobre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

MAXIMUM FUNDS N.V., une société immatriculée aux Antilles Néerlandaises, avec son siège social au 10, unité a1K Schottegatweg, Curaçao,

et

DAYTONA INVESTMENTS N.V. une société immatriculée aux Antilles Néerlandaises, avec son siège social au 10, unité a1K Schottegatweg, Curaçao,

Ci-après «les Associés».

Les deux ici représentées par Annick Braquet, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, ayant été paraphée «ne varietur» par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, agissant en cette qualité, ont requis du notaire instrumentaire d'enregistrer ce qui suit:

I.- Les parties comparantes sont les seuls Associés actuels de «Automotive Industries S.à.r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95921, constituée par acte notarié de Maître Alphonse LENTZ, notaire alors de résidence à Remich, en date du 24 septembre 2003, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1107 le 24 octobre 2003. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 24 juillet 2014 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2738 du 6 octobre 2014.

II.- L'ordre du jour est le suivant:

Agenda

1. Renonciation au droit à convocation;

2. Modification de l'article 19 des Statuts, qui aura le teneur suivante:

«L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, 5% (cinq pour cent) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale est inférieure à ce seuil d'un dixième.

L'assemblée des associés, à la majorité prévue par la Loi, ou l'associé unique (selon le cas) peut décider à tout moment que l'excédent sera distribué entre les associés au titre de dividendes au pro rata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.»

3. Ajout d'un article 20 aux statuts qui sera lu comme suit:

«Nonobstant les dispositions de l'article précédent, l'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.»

4. Divers

Les parties comparantes ont requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution.

Il est décidé que les Associés renoncent à leur droit de convocation préalable à la présente assemblée, reconnaissent avoir été suffisamment informés sur l'ordre du jour, s'estiment valablement convoqués et acceptent dès lors de délibérer et voter sur les sujets à l'ordre du jour.

176256

Deuxième résolution.

Il est décidé de modifier l'article 19 des statuts de la Société qui aura désormais le teneur suivante:

« **Art. 19.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, 5% (cinq pour cent) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale est inférieure à ce seuil d'un dixième.

L'assemblée des associés, à la majorité prévue par la Loi, ou l'associé unique (selon le cas) peut décider à tout moment que l'excédent sera distribué entre les associés au titre de dividendes au pro rata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.»

Suit la traduction anglaise:

" **Art. 19.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year 5% (five percent) of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve."

Troisième résolution.

Il est décidé d'ajouter un nouvel article qui aura la teneur suivante:

“ **Art. 20.** Nonobstant les dispositions de l'article précédent, l'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.»

Suit la traduction anglaise:

“ **Art. 20.** Notwithstanding the provisions of the preceding article, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.”

Quatrième résolution

Suite à ce qui précède, l'assemblée décide de renuméroter les articles suivants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte fait au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 octobre 2014. Relation: LAC/2014/49812. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 5 novembre 2014.

Référence de publication: 2014171098/103.

(140195670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2014.